



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORANGE (84)



4g. REGLEMENT GRAPHIQUE PARTIE NORD-OUEST - 1/9000e

Dates :

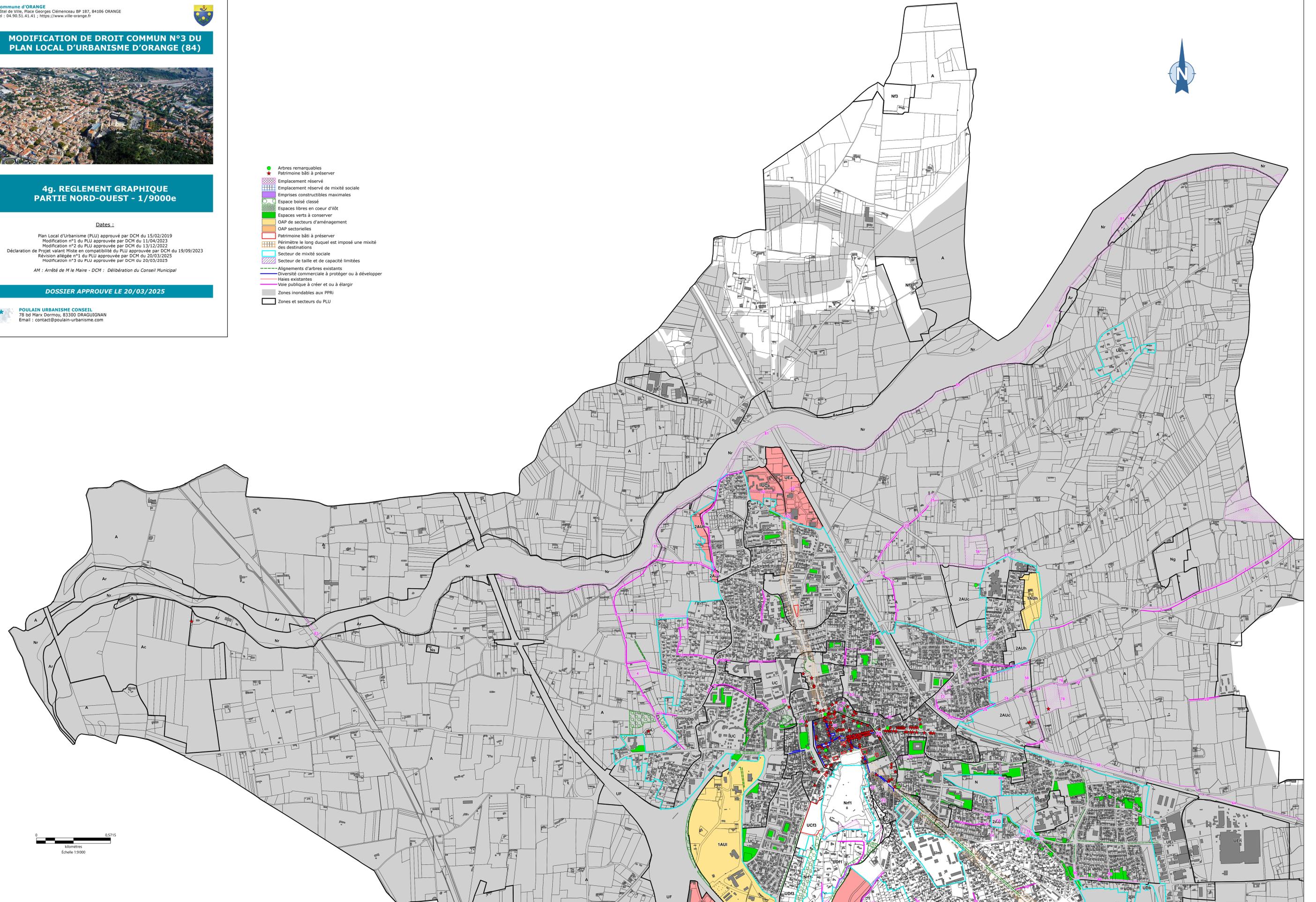
Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 15/02/2019
Modification n°1 du PLU approuvée par DCM du 11/04/2023
Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du 13/12/2022
Déclaration de Projet valant Misme en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 19/09/2023
Révision allégée n°1 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025
Modification n°3 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025

AM : Arrêté de M le Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 20/03/2025

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

- Arbres remarquables
- ★ Patrimoine bâti à préserver
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Emplacement réservé de mixité sociale
- ▨ Emprises constructibles maximales
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Espaces libres en coeur d'îlot
- ▨ Espaces verts à conserver
- ▨ OAP de secteurs d'aménagement
- ▨ OAP sectorielles
- ▨ Patrimoine bâti à préserver
- ▨ Périmètre le long duquel est imposée une mixité des destinations
- ▨ Secteur de mixité sociale
- ▨ Secteur de taille et de capacité limitées
- Alignements d'arbres existants
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Haies existantes
- Voie publique à créer et ou à élargir
- ▨ Zones inondables aux PPRI
- ▨ Zones et secteurs du PLU



0 0.5715
kilomètres
Echelle 1/9000